



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS :

Mesdames et Messieurs MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - LABAUME Janic – TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ERNESTINE Rémi qui a donné procuration à Mr BILANCINI Denis
Madame LAGET Florence qui a donné procuration à Mme CHANCEL Claire
Madame BOFFA Anny qui a donné procuration à Mme ARMANDI Christelle
Monsieur LEFEVRE Jean-Claude qui a donné procuration à Mr THEVENOT Gérard

ABSENT : Monsieur DALLE Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BILANCINI Denis

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 20160206-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2016.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 2 ; Abstentions : 2)**

➤ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai 2016.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.

ABSTENTIONS : (2) TREMOULET Eric – LABAUME Janic

CONTRE : (2) ARMANDI Christelle-BOFFA Anny

Délibération n° 20160206-02 ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC : FOURNITURE ET TRANSPORT ENERGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la fourniture d'électricité sur la base des tarifs réglementés a pris fin au 31 décembre 2015 avec une prolongation autorisée jusqu'au 30 juin 2016.

Une consultation pour l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique pour l'ensemble des points de livraisons (tarif jaune, bleu et éclairage public) de la commune a été lancée.

Les prestations ont fait l'objet d'un appel d'offre ouvert en application de l'article 25 du décret N°2016-630 du 25 mars 2016 du code des marchés publics.

Un avis de publicité a été publié le 22 avril 2016 sur la plate-forme légale dématérialisée www.e-marchéspublics.com, BOAMP et JOUE.

Caractéristique du marché : Appel d'offre ouvert.

- Durée 3 ans ferme à compter de la notification.
- La CAO (commission d'appel d'offre) s'est dûment tenue pour la réunion d'ouverture des plis (31/05/2016) et la réunion d'attribution des plis (01/06/2016). Les deux offres enregistrées dans les délais, ont été retenues pour l'analyse et le classement des offres.

En fonction des critères prévus dans l'avis de publication et dans le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par l'entreprise ELECTRICITE DE FRANCE DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 20 Avenue Frédéric Mistral 34965 MONTPELLIER CEDEX 2.

Où cet exposé, le conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE le choix de l'entreprise Electricité de France Direction des collectivités territoriales pour la fourniture et l'acheminement d'énergie électrique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Délibération n° 20160206-03 ATTRIBUTION MARCHE PUBLIC : NETTOYAGE DES RUES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le balayage des rues ne sera plus réalisé en régie. Il sera confié à un prestataire privé.

Il rappelle que cette consultation a été relancée, en procédure adaptée, suite à une 1^{ère} procédure déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Un avis de publicité a été publié le 20 Avril 2016 sur la plate-forme dématérialisée www.e-marchéspublics.com et sur le BOAMP ; 2 plis ont été transmis dans les délais.

Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

Marché à bons de commande conclu et encadré suivant la procédure adaptée de la commande publique prévoyant un montant minimum annuel de 5 000€ HT et un maximum annuel de 90 000 € HT.

Marché d'une durée d'un an ferme, reconductible une fois soit une durée maximale de 2 ans.

En fonction des critères prévus dans l'avis de publication et dans le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la société SAS OCEAN 627 ancienne route d'Avignon 30000 Nîmes.

L'offre de VEOLIA a été jugée comme offre inacceptable au regard de son prix suivant les caractéristiques financières déterminées préalablement au lancement de la procédure.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- APPROUVE le choix de la société SAS Océan pour le balayage des rues de Montfrin,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande, ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution.

Délibération n° 20160206-04
ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC :
PRESTATIONS D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA VILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché de prestations d'assurance pour les besoins de la commune et du CCAS, arrive à son terme et qu'il a été nécessaire de relancer une consultation.

Cette consultation passée en procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-630 du 25 mars 2016 soumis à l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux Marchés Public, est parue au Réveil du Midi, au BOAMP et mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com>.

La prise d'effet de ce marché est fixée au 1^{er} juillet 2016 pour une durée maximale de 54 mois (4 ans ½) avec résiliation possible chaque année dans les conditions définies par chaque cahier des clauses particulières (CCP).

Le marché est composé de quatre lots :

lot 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers

lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes

lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes

lot 4 : Protection juridique

Il a été reçu dans les délais :

- 1 offre dématérialisée pour le lot 1
- 1 offre dématérialisée pour le lot 2
- 3 offres dématérialisées pour le lot 3
- 3 offres dématérialisées pour le lot 4

La société ACE Consultants qui nous a suivis dans l'assistance à la passation des contrats d'assurance, a assisté à la commission d'aide technique qui s'est réunie le 26 mai 2016.

La Commission d'aide technique propose de retenir les offres suivantes :

LOTS	NOUVELLE COTISATION Prévisionnelle	MARCHÉ 2016 Assureurs et garanties retenus
1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers	12 233.23€ TTC	SMACL <i>Solution de base (toutes garanties)</i>
2 Responsabilités civiles et risques annexes	8 425.60€ TTC	SMACL <i>Solution de base + PSE atteintes à l'environnement</i>
3 Flotte automobile	4 998.00€ TTC	GROUPAMA <i>Solution de base</i>
4 Protection juridique	1 619.46€ TTC	SMACL <i>Solution de base</i>
COÛT TOTAL	27 276.29€ TTC	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

➤ **ACCEPTE** sur proposition de la commission d'aide technique, telle qu'exposée ci-dessus, l'attribution du :

- LOT 1 : SMACL
- LOT 2 : SMACL
- LOT 3 : GROUPAMA
- LOT 4 : SMACL

L'ensemble de ces lots couvrent les besoins en matière de prestations d'assurance pour la Ville et le CCAS.

Les budgets Eau-Assainissement et CCAS supporteront le prorata des cotisations prévisionnelles incombant à leurs activités respectives.

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les contrats correspondants ainsi que les pièces s'y rapportant pour une durée maximale de 54 mois à compter du 1^{er} juillet 2016 pour une cotisation annuelle globale estimée à 27 276.29€ HT.

<p>Délibération n° 20160206-05 SUBVENTION 2016 CCAS</p>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 10 000 € a été inscrite au Budget primitif communal de l'exercice 2016, article 657362, au bénéfice du CCAS afin de lui permettre de mener à bien ses actions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer le versement de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2016,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2016 de la commune à l'article 657362.

6°) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose la nouvelle situation de la CCPG, compte-tenu des prochaines élections municipales de St. Bonnet du Gard et de la nouvelle composition et nombre de délégués communautaires, qui en découlent. Ces dispositions seront définies par arrêté préfectoral dans les jours à venir. Par conséquent, pour la commune de MONTFRIN, le nouveau nombre de conseillers communautaires va être porté à 5 élus au lieu de 4. Monsieur le Maire indique que cette élection se déroulera lors du prochain conseil municipal prévu le 07 juillet 2016.
- Information sur la date du marché aux fleurs : 5 juin 2016
- Information sur la mise en place du nouveau marché des producteurs de Pays : samedi 02 juillet 2016 avec inauguration à 11h
- Information de dernière minute sur le discours de clôture du Président Hollande à l'occasion du congrès des Maires : «une réduction de moitié, de la baisse des dotations aux collectivités initialement prévue».
- La date des fêtes des écoles sont annoncées par Mme GARNIER.
- Madame ARMANDI sollicite l'évolution de la situation de la parcelle communale cultivée par Mr VILLARD sans droit, ni titre. Le Maire a réuni en urgence la commission agricole qui a décidé en attendant l'aboutissement des formalités de vente, de signer un bail rural avec l'exploitant agricole.

L'ordre du jour étant épuisé
et en l'absence d'autres interventions,
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 30